



# AMI SEQUOIA ÉCONOME DE FLUX



Séminaire CYTé Energie





# PROGRAMME ACTEE

## UNE RÉPONSE AU DÉCRET TERTIAIRE

ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique - est un programme déposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Pour accompagner les projets de rénovation énergétique des collectivités, les programmes ACTEE mettent en place une aide au financement, portant sur quatre postes potentiels :

- Des poste(s) d'économe(s) de flux,
- Des outils de mesure, petits équipements,
- Des audits et stratégies pluriannuelles d'investissement,
- Des aides au financement de la maîtrise d'œuvre.

Les programmes ACTEE sont fondés sur deux piliers :

- L'approche long terme : les démarches doivent être inscrites dans une stratégie globale pluriannuelle,
- La mutualisation : une collectivité seule ne peut candidater, elle doit forcément se rapprocher d'une autre collectivité dans une logique territoriale.



# AMI SEQUOIA

## A VERSAILLES GRAND PARC (18 COMMUNES - 270 000 HABITANTS)

Dans le cadre du programme ACTEE, réponse à l'AMI SEQUOIA (fin 2020) par un groupement constitué de :

- L'agglomération Versailles Grand Parc (coordinateur)
- 16 Communes
- 1 syndicat intercommunal (gestionnaire d'équipements sportifs)

⇒ 147 bâtiments concernés



Une enveloppe financière de 855 625 € (à consommer en 2 ans) pour :

- Un poste d'économe de flux : 69 000 €
- Des équipements (instrumentation) : 272 625 €
- Des études (audits énergétiques) : 283 750 €
- De la maîtrise d'œuvre : 230 250 €

⇒ Une **obligation d'engagement de travaux** sur 50% des bâtiments concernés par l'AMI à la fin du programme.



# AMI SEQUOIA

## A VERSAILLES GRAND PARC - CADRE FINANCIER

Une mobilisation financière de l'ensemble des membres du groupement :

- Poste d'économe de flux : Versailles Grand Parc (50%) et FNCCR (50%)
- Equipements (instrumentation) : Collectivités concernées (50%) et FNCCR (50%)
- Etudes (audits énergétiques) : Collectivités concernées (50%) et FNCCR (50%)
- Maîtrise d'œuvre : Taux d'aide maximal de 30% du coût global des études techniques du membre du groupement OU aide de 30 000€ pour les communes de moins de 3500 habitants



Plafond total d'aide par membre du groupement de 250 000 € HT  
Plafond de 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.



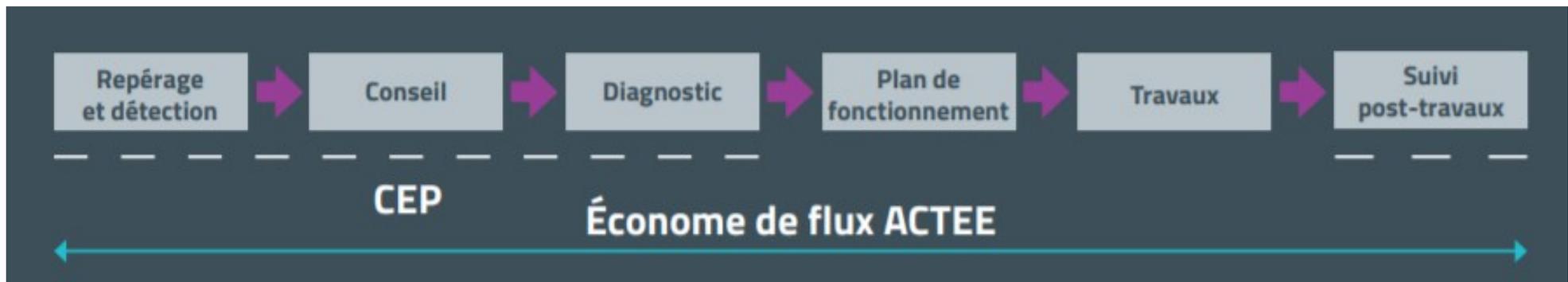
# AMI SEQUOIA

## A VERSAILLES GRAND PARC - ÉCONOME DE FLUX

L'économe de flux ACTEE est un facilitateur d'actions qui permet d'agir dans l'évaluation des possibles économies d'énergie, l'aide au passage des marchés et des travaux, et le suivi long terme des travaux réalisés avec les économies d'énergie générées.

Il est en charge de la mise en œuvre, la gestion et le suivi du programme ACTEE.

Lorsqu'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) est déjà présent sur le territoire, les économes de flux ACTEE peuvent alors se positionner en priorité sur des missions d'ingénierie juridique/financière, en complément de l'ingénierie technique du CEP.





# AMI SEQUOIA

## A VERSAILLES GRAND PARC - FREINS ET LEVIERS

### Les difficultés rencontrées :

Une coordination multi-partenariale complexe.

Des pratiques et habitudes différentes selon les communes.

Des nouveaux outils collaboratifs mis en place entraînant une appropriation parfois difficile des équipes techniques.

Des mouvements de personnel au cours de l'AMI qui perturbent et ralentissent le déroulement des opérations.

### Les leviers :

Identifier en amont les forces vives du territoire et les manques.

Recenser préalablement les cabinets d'audits locaux, les logiciels de pilotage énergétique ...

S'appuyer sur les équipes des Communes.

Créer une dynamique collective et de l'entraide.